



### COMMENT CONNAÎTRE LE DÉTAIL DES ÉVOLUTIONS ?

La seule lecture de la loi de finances ne suffit pas à percevoir le détail de l'évolution des politiques publiques à l'égard des associations. Seuls des chiffres globaux par ministère sont donnés. Les sites des différents ministères donnent des détails plus importants par type d'actions, mais la présentation est évidemment sujette à caution car elle masque tout ce qui pourrait fâcher. Il faut donc se rendre sur le site [www.performance-publique.gouv.fr](http://www.performance-publique.gouv.fr) et se plonger dans les « bleus budgétaires annexés au PLF ». Le budget de chaque ministère y est présenté en plusieurs centaines de pages avec les montants par type d'action, leur évolution par rapport à 2010, les objectifs fixés, etc. La lecture est fastidieuse mais possible lorsque votre association est essentiellement concernée par un seul ministère. Toutefois, les comparaisons avec les années antérieures ne sont pas mentionnées dans le détail et sont souvent rendues difficiles par des changements de périmètre d'action. On consultera également avec profit les auditions des ministres et les comptes rendus des débats parlementaires, les élus soulignant souvent les principales insuffisances masquées dans les présentations.

On sait que le Gouvernement avait envisagé un « coup de rabot » sur la « niche fiscale » que constitue la possibilité de déduire de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés une partie des dons effectués aux associations d'intérêt général. L'idée a été vite abandonnée. Pourtant, des études (Recherches & Solidarités notamment) ont montré que cet avantage semblait sans effet : l'augmentation de la générosité des Français depuis les années 1990 est constante quel que soit cet avantage fiscal.

### « Niche fiscale » ou « financement de l'État » ?

Le Gouvernement n'a sans doute pas voulu mécontenter 1,2 million d'associations et 15 millions de bénévoles. Il a peut-être aussi souhaité conserver dans ses rapports avec les associations un argument de poids apparu lorsque Jean-François Lamour était ministre de la Jeunesse et des Sports : l'avantage fiscal lié aux dons doit être comptabilisé dans le financement des associations par l'État. L'argument est désormais repris dans le « bleu budgétaire » Sport, Jeunesse et Vie associative sous le titre « Dépenses fiscales principales sur impôts d'État » qui font apparaître un total de 1,57 milliard de financement par le biais de l'avantage

fiscal lié aux dons, dont 1 milliard lié à l'impôt sur le revenu, 450 millions liés à l'impôt sur les sociétés et 120 millions liés à l'impôt sur la fortune. La somme est évidemment considérable et l'argument pas complètement faux. Il permet de renvoyer à la seule responsabilité des associations la possibilité d'augmenter leur « financement public » : vous n'avez qu'à récolter plus de dons...

### Emplois aidés, arrière toute

Le budget 2011 prévoit le financement de 340 000 nouveaux contrats uniques d'insertion dans le secteur non marchand (contre 400 000 en 2010). De plus, ils ne seront pris en charge qu'à hauteur de 70 % du Smic (contre 90 % au premier semestre 2010 et 80 % au deuxième semestre), sauf pour les ateliers et chantiers d'insertion pour lesquels le taux de 105 % est maintenu. En cumulant la baisse de l'effectif et celle de prise en charge, on constate une dimi-



**Le budget  
consacré  
aux emplois  
aidés diminue  
de 30 %**



# LOI DE FINANCES : les associations au régime sec

Les lois de finances fixent les budgets de chaque ministère ainsi que les mesures transversales affectant plusieurs politiques. L'année 2011 s'annonce plutôt difficile pour les associations. Revue de détail des principales tendances.

■ CHRISTIAN VAILLANT

nution de 30 % du budget consacré aux emplois aidés du secteur non marchand.

Ces mesures avaient été annoncées par François Baroin, ministre du Budget, dès juillet 2010. Mais cette constance n'est qu'apparente puisque cette position était en contradiction avec les discours du président de la République en 2009 qui avaient entraîné l'augmentation du nombre de contrats aidés, discours eux-mêmes contradictoires avec ceux du même président de 2007 et 2008 tirant à boulet rouge sur les emplois aidés, notamment les emplois-jeunes.

En réalité, en dépit des discours, la pratique ne change guère : les emplois aidés du secteur non marchand constituent depuis 25 ans une des principales variables d'ajustement des politiques de l'emploi. On en augmente le nombre dans les périodes de hausse du chômage (quel que soit le nombre prévu par la loi de finances, notamment en période électorale) et on les diminue en période de baisse, sans concertation avec le monde associatif qui se trouve ainsi périodiquement en grande difficulté. Les associations sont de plus en plus réticentes à jouer ce jeu, ce dont témoignent les difficultés des services

déconcentrés de l'État à « placer » du contrat aidé en période de crise.

## Ministères gagnants...

Les ministres de la Culture, de la Jeunesse et celui en charge du handicap peuvent être satisfaits en ces temps difficiles : leur budget augmente (respectivement de + 1 %, + 10 % et + 8 %). On notera cependant que pour la culture, c'est essentiellement le patrimoine qui est bien doté, tandis que les crédits de soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant stagnent et ceux du soutien à l'éducation artistique et culturelle et des actions en faveur de l'accès à la culture baissent. Quant à la Jeunesse, l'augmentation est entièrement le fait du développe-

ment du service civique dont le financement nécessite également la diminution de 9 % des crédits consacrés à l'éducation populaire (après une baisse de 25 % en 2010), de 34 % du « Fonds d'expérimentation de la Jeunesse » et de 42 % des « actions locales ».

## ... et perdants

En revanche, les ministres du Sport et de la Ville font grise mine. Si la baisse du budget du sport (15 %) est essentiellement due à la suppression de l'exonération du droit à l'image collective (DIC) des sportifs de haut niveau, ce qui ne touche en rien les associations, les crédits consacrés à la promotion du sport pour tous, qui ne représente que 6 % du budget de l'État pour le ●●●

## VIE ASSOCIATIVE : UN BUDGET DÉRISOIRE

On n'ose pas dire « à tout seigneur tout honneur » tant le budget de la vie associative proprement dite est minime – 13,4 millions d'euros – dans lequel la formation des bénévoles se taille, si l'on peut dire, la part du lion avec 10,8 millions d'euros qui devraient permettre « le financement de plus de 470 000 journées de formation stagiaires (le coût unitaire étant de 23 euros) ». Bel optimisme quand on connaît le coût réel d'une formation. D'autre part, sachant qu'on évalue les seuls dirigeants bénévoles associatifs à au moins 4 millions, seul 1 sur 10 de ceux-ci pourront bénéficier d'une maigre journée de formation. Rien pour les plus de 10 millions de bénévoles restants. Le budget est toutefois en augmentation de 1 million d'euros. En revanche, le budget des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) qui constituent un apport important à la vie associative enregistre une baisse de 18 %.